

**SRL WYN TA AGENCY****Agence-conseil en stratégie marketing**

BCE : 0737.937.002

TVA : BE0737.937.002

Contact : info@wynta-agency.com

*Version applicable en vigueur à partir du 9 novembre 2020***Conditions générales de vente****Article 1 : PORTEE ET CHAMP CONTRACTUEL**

**1.1.** Les présentes Conditions générales de vente (en abrégé les « CGV ») sont conclues entre la SRL WYN TA-AGENCY dont le siège social est établi à 5310 Eghezée, Place d'Aische- en- Refail, n°4 et ci-après dénommée « WYN TA AGENCY ou le Prestataire » et toute Personne Physique ou Morale de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par WYN TA AGENCY et ci-après dénommée le « Client ».

Ensemble elles sont également dénommées les « Parties ».

Les présentes CGV s'appliquent aux prestations énumérées notamment sur le site internet :

<https://wynta-agency.com>.

**1.2.** Les présentes CGV et le Code belge de Droit Économique (en abrégé le « CDE ») réglementent les conditions de vente des produits et services de WYN TA AGENCY. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du Client. Elles sont également publiées sur le site internet <https://wynta-agency.com> du Prestataire et reprises aussi au verso de tout bon de commande ou devis. Elles sont également entièrement annexées dans tout contrat ou cahier des charges conclu avec le Client. Le Client a la possibilité d'imprimer les présentes CGV.

**1.3.** Toute convention dérogatoire ou complémentaire aux présentes CGV devra être constatée par écrit. Les intitulés des articles des présentes CGV ne figurent que pour plus de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence

**1.4.** Lesdites CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par WYN TA AGENCY. Dans ce cas, les CGV applicables sont celles qui sont en vigueur à la date de la demande de prestation par le Client.

**1.5.** Les présentes CGV entrent en vigueur à la date de la signature du Client sur le bon de commande, ou contrat, ou cahier des charges ou à la date de l'acceptation du devis par le Client.

**Article 2. OFFRE**

**2.1.** Sans qu'elle soit limitative, l'Offre de WYN TA AGENCY est variée tout en se centrant sur la performance des entreprises. Elle se constitue principalement sous forme de prestations de services et de conseils ponctuels ou avec abonnement dans les domaines suivants : **agence-conseil en stratégie marketing**, comprenant notamment les services suivants :

conseil de gestion, conseil en marketing, relations publiques et en communication, de conseils et assistance opérationnelle aux entreprises dans les domaines du marketing, relations publiques et de la communication, de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, conseils et assistance aux entreprises et aux services publics en matière de planification, d'organisation, recherche du rendement, contrôle, information de gestion, calcul des coûts et des profits des mesures proposées en matière de planification, d'organisation, de rendement, activités d'agence de publicité, études de marché et sondages d'opinion, études sur le potentiel commercial de produits/services, leur acceptation et la connaissance par le public, études sur les habitudes d'achat des entreprises et consommateurs aux fins de la promotion des ventes et élaboration de produits et services

-----

nouveaux, analyses statistiques des résultats de ces études, sondages d'opinion sur les questions politiques, économiques et sociales ainsi que l'analyse statistique des résultats.

**2.2.** Tout travail sera planifié dès réception par WYNTA AGENCY de l'acompte et du bon de commande/devis dûment signé par le Client et le cas échéant, après approbation de la qualité et du caractère complet des données et informations, du matériel ou du produit fourni par le Client.

**2.3.** WYNTA AGENCY se réserve le droit de refuser toute demande contraire aux bonnes mœurs, à caractère raciste ou diffamatoire.

**2.4.** Tous les fichiers, études, images, logos, accès, mots de passe, et supports de communication, échangés entre WYNTA AGENCY et le Client ne sont ni conservés ni archivés par WYNTA AGENCY. Le Client reste seul responsable de la bonne garde des pièces et données qui ne relèvent pas de la propriété exclusive ou de la propriété intellectuelle ou des secrets d'affaires de WYNTA AGENCY.

### **Article 3. COMMANDE**

#### **3.1. *Prise de commande/Devis***

**3.1.1.** Le devis est effectué gratuitement par WYNTA AGENCY, éventuellement à partir du cahier des charges remis par le Client. Au moment où le Client passe commande ou signe le devis ou le cahier des charges, il reconnaît, d'une part, avoir vérifié l'adéquation des prestations à fournir avec ses besoins et son projet; et d'autre part, avoir aussi reçu de WYNTA AGENCY toutes les informations et conseils nécessaires de sorte qu'il s'est engagé dans la relations contractuelle avec WYNTA AGENCY en parfaite connaissance de cause.

**3.1.2.** La signature du Client sur le bon de commande ou le devis ou le cahier des charges implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV qui s'appliquent dès la signature du Client apportée sur un de ces documents. Le devis signé ou le bon de commande signé ou le cahier des charges signé par le Client, est irrévocable en tous points pour le Client, sauf acceptation contraire écrite de WYNTA AGENCY.

**3.1.3.** Des conditions particulières et/ou annexes peuvent compléter les présentes CGV et elles forment un ensemble soumis aux règles stipulées dans les présentes CGV.

Toute dérogation apportée aux présentes CGV devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de WYNTA AGENCY.

Toute prestation gratuite qui serait offerte par WYNTA AGENCY est également régie par les présentes CGV. Toutefois, ni la prestation gratuite, ni ses effets pourront engager une responsabilité quelconque de WYNTA AGENCY envers son bénéficiaire.

**3.1.4.** La commandes/le devis/ ou le cahier des charges ne sont définitifs à l'égard de WYNTA AGENCY que lorsque l'un de ces documents est signé par le représentant légal du Client ou toute personne dûment mandatée à cet effet et que, soit le Client a effectué la totalité du paiement avant l'entame de toute prestation de WYNTA AGENCY si les parties l'ont convenu de la sorte, soit que le Client a effectué le paiement d'un acompte de 50 % du montant total facturé.

**3.1.5.** Sauf indication contraire, seuls les offres ou devis de WYNTA AGENCY sont valables pour une durée à compter de leur date d'émission. Passé cette durée d'un mois, le Client ou WYNTA AGENCY a le droit d'établir une offre actualisée.

#### **3.2. *Termes et Durée de la prestation***

**3.2.1.** Les termes et la durée de la prestation sont fixés sur le devis ou sur tout autre document annexé à celui-ci. Le Client s'engage à fournir à WYNTA AGENCY tout document et données utiles à la réalisation de la prestation commandée. Plus généralement, il s'engage à faciliter la réalisation de la prestation de WYNTA AGENCY.

**3.2.2.** Sauf indication contraire de la part de WYNTA AGENCY, les délais de livraison de la prestation ou des étapes intermédiaires du projet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne commencent à courir que le jour ouvrable de l'approbation par WYNTA AGENCY de la qualité suffisante et du caractère complet de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande ou à ses étapes d'avancement et fournis par le Client. Les délais d'exécution

-----

incombant à WYNNTA AGENCY seront automatiquement prorogés si les causes relèvent de cas de force majeure en ce compris les problèmes techniques ou informatiques indépendants de la volonté de WYNNTA AGENCY, ou encore si les causes de retard relèvent de l'inexécution des prestations incombant au Client.

**3.2.3.** Ces retards d'exécution n'autorisent pas le Client à annuler sa commande ou à réclamer une quelconque indemnité à charge de WYNNTA AGENCY.

### **3.3. Déroulement de la prestation**

Toute prestation doit faire l'objet d'un devis, ou d'un cahier des charges, ou d'un contrat signé par le Client. La prestation prend fin à la remise des documents et/ou éléments stipulés sur le devis ou le contrat et fait l'objet d'une facturation, hormis les situations où le Client a accepté de payer à l'avance les prestations commandées.

## **Article 4. PRINCIPE DE CESSIION DES DROITS INTELLECTUELS**

### **4.1. Étendue de la cession**

**4.1.1.** WYNNTA AGENCY cède, de manière exclusive, au Cessionnaire, qui accepte, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux études, analyses, plans ...etc. (dénommées aussi les œuvres) de WYNNTA AGENCY dont l'originalité leur est reconnue et dès protégés par le droit d'auteur. Cette cession de droits patrimoniaux comprend :

- le droit à la reproduction et à la communication, le droit de fixer l'œuvre par toute technique sur tout type de support tel que des rapports, périodiques, publications d'information, livres, illustration de réseaux d'affichage, support informatique off-line : disquette, CD-ROM, CD-I, support informatique on-line : Internet, intranet, etc. ;
- le droit de reproduire l'œuvre en un nombre illimité d'exemplaires de chaque support ;
- le droit de distribuer l'œuvre et de la communiquer au public par toute technique de communication, en ce compris la communication par câble, satellite, ondes hertziennes, Internet et réseaux informatiques ;
- le droit de traduire ou de faire traduire l'œuvre en toutes les langues.
- le droit d'adapter ou de faire adapter l'œuvre et de la modifier, notamment en reproduisant certains de ses éléments par toute technique (en ce compris toute technique informatique) ou en en modifiant des paramètres (tels que la couleur, la grandeur, le format, ...)

**4.1.2.** Ces droits patrimoniaux sont cédés pour l'étendue de la Belgique et les Etats Membres de l'Union européenne.

**4.1.3.** WYNNTA AGENCY autorise le Client à procéder à des modifications raisonnables de l'œuvre telles que notamment les modifications inhérentes à une traduction, la réalisation de résumé, le fait de raccourcir l'œuvre, ou le découpage d'un élément, etc. WYNNTA AGENCY renonce expressément à invoquer son droit moral en vue de s'opposer à ces modifications, sauf s'il démontre que la modification en cause est préjudiciable à son honneur ou à sa réputation.

**4.1.4.** La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Les modifications ou interprétations d'une création graphique ou d'une illustration, d'un texte et autres, ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement écrit de WYNNTA AGENCY.

Il est rappelé que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de WYNNTA AGENCY ou de ses ayants droit est illicite, et est punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. En cas de besoin, le contrat, le devis ou le cahier des charges précisera le périmètre des droits concédés, son champ géographique et sa durée.

**4.1.5.** Ne fait pas partie de la cession, le droit moral de l'auteur de l'œuvre. Le droit moral d'une création comprend entre autres le droit au respect de l'œuvre et le droit au respect du nom ; il reste attaché à son auteur de manière perpétuelle et imprescriptible.

-----

La signature sur la création ne peut être supprimée sans l'accord de WYN TA AGENCY.  
Le Client mentionnera également le nom de WYN TA AGENCY à l'occasion de l'exploitation de l'œuvre et sur tout type de support pour quelque événement que ce soit, sauf accord écrit contraire des Parties.

**4.1.6.** Une idée proposée par le Client ne constitue pas, en soi, une création.

#### **4.2. Moment du transfert des droits cédés**

La totalité de la production et des droits se rapportant à une œuvre entrant sous le régime de la propriété intellectuelle demeure la propriété entière et exclusive de WYN TA AGENCY tant que les factures émises par lui ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait des droits cédés à compter du règlement final et soldant de toutes les factures émises par WYN TA AGENCY dans le cadre de la commande.

### **Article 5. ENGAGEMENTS DES PARTIES**

**5.1.** D'une façon générale, le Client et WYN TA AGENCY s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat. Chacun s'engage à communiquer toutes les difficultés dont il aurait connaissance, au fur et à mesure, pour permettre à l'autre partie de prendre les mesures nécessaires.

**5.2.** Toute modification de commande en cours d'exécution, ainsi que tout changement d'utilisation ou de diffusion des documents ou matériels livrés, peut entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice du droit de WYN TA AGENCY de s'opposer aux modifications qui porteraient atteinte, le cas échéant, à ses droits de propriété intellectuelle.

#### **5.3. Pour le Client**

**5.3.1.** Pour permettre à WYN TA AGENCY de réaliser sa mission, le Client s'engage à :

- établir, le cas échéant, ses besoins dans un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par WYN TA AGENCY. WYN TA AGENCY recommande au Client de lui remettre un cahier des charges sur ce qu'il souhaite faire réaliser par WYN TA AGENCY et de le compléter de la façon la plus détaillée possible. Le Client peut se faire aider ou assister par WYN TA AGENCY pour établir ce cahier des charges. Une fois approuvé par les deux parties, le cahier des charges ne subira plus de modifications et servira de base à l'établissement du devis ou du contrat avec WYN TA AGENCY. Dans le cas où des modifications du projet et/ou des besoins impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières seront facturées en sus du devis initial. Si les modifications demandées par le Client ne sont pas substantielles, WYN TA AGENCY se réserve quand même le droit de facturer les modifications au tarif horaire.
- remettre à WYN TA AGENCY un bon de commande, ou une confirmation écrite (datée et signée) en conformité avec les termes du cahier des charges et/ou du devis présenté.
- fournir tous les éléments et données nécessaires à la bonne réalisation du contrat (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés), et signaler à WYN TA AGENCY tous les éléments qui ne sont pas tombés dans le domaine public en sorte que WYN TA AGENCY soit constamment en mesure d'envisager si nécessaire l'acquisition des droits de reproduction y afférant. Seule la responsabilité du Client pourra être engagée à ce titre.
- collaborer activement à la réussite du projet en apportant à WYN TA AGENCY dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations ou en exécutant sa part de travail convenue. Les délais utiles sont soit indiqués dans le cahier des charges, soit indiqués dans le devis. A défaut d'indication dans le cahier des charges ou le devis, le délai utile est supposé être de trois (3) mois après la date de l'acceptation du devis ou des étapes intermédiaires du projet. Quoiqu'il en soit le Client doit remettre à WYN TA AGENCY dans le(s) délai(s) utile(s), tous les éléments nécessaires à

-----

la réalisation de la mission de WYNNTA AGENCY. Passé ce délai utile, la facture finale sera majorée d'un supplément de 5% de son montant total HTVA par tranches de trois (3) mois écoulés. Ainsi par exemple, si le Client fournit ses éléments six (6) mois écoulés après la date de l'acceptation du devis ou d'une étape intermédiaire du projet, la facture définitive sera majorée de 10%.

- conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies à WYNNTA AGENCY qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte par WYNNTA AGENCY ou par toute autre personne du produit ou document fourni par le Client ;
- se conformer aux préconisations techniques et créatives faites par WYNNTA AGENCY ;
- garantir WYNNTA AGENCY contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère de données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.
- régler dans les délais précis les sommes dues à WYNNTA AGENCY.

**5.3.2.** Le Client fait son affaire personnelle de toutes les autorisations légales, réglementaires ou administratives nécessaires à la mise en place et à l'exploitation de la prestation. Il est également précisé que le Client s'engage à respecter dans le cadre de l'exploitation de la prestation, les règles légales et déontologiques pouvant régir l'exercice de sa profession, et plus généralement l'utilisation qu'il envisage des prestations. En tout état de cause, le Client est responsable du respect des bonnes mœurs et de l'ordre public, du respect des Lois et Règlements, notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine. Il s'engage dans les mêmes conditions au respect des règles relatives à la protection des données nominatives et plus généralement de celles relatives aux droits des tiers, en particulier concernant les droits de propriété intellectuelle.

WYNNTA AGENCY se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre tout ou partie des Prestations en cas de manquements à ces obligations par le Client.

**5.3.3.** Toute réédition des ouvrages de WYNNTA AGENCY pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

**5.3.4.** Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de l'Autorité belge de la Protection des données.

**5.3.5.** Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant des produits livrés par WYNNTA AGENCY, cette dernière ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables au Client en fonction des finalités et/ou conséquences attachées aux produits livrés par WYNNTA AGENCY.

**5.3.6.** Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés, le cas échéant, aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour WYNNTA AGENCY d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les Services et/ou Supports et/ou Prestations du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels WYNNTA AGENCY pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par WYNNTA AGENCY des sommes déjà versées. Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de WYNNTA AGENCY à toute instance engagée contre cette dernière ainsi que garantir WYNNTA AGENCY de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre WYNNTA AGENCY et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

-----

**5.3.7.** Le Client s'engage à assurer à ses frais la défense de WYNNTA AGENCY dans le cas où ce dernier ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

#### **5.4. Pour WYNNTA AGENCY**

**5.4.1.** Au besoin, WYNNTA AGENCY pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.

WYNNTA AGENCY garantit que les éléments sur base desquels elle a composé ses créations/produits, sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevés de droits des tiers pour les utilisations prévues au titre du contrat.

WYNNTA AGENCY s'engage à informer de manière régulière et efficace le Client de l'avancée de la réalisation du contrat et ce, notamment, au travers des étapes de validation que WYNNTA AGENCY soumet au Client.

Si, à la demande du Client, l'exécution du travail est temporairement suspendue, ou si le Client tarde à donner suite aux pièces/documents présentés, une facturation provisoire pourra être établie, au prorata des prestations déjà réalisées par WYNNTA AGENCY.

**5.4.2.** WYNNTA AGENCY s'engage à user des moyens raisonnables pour délivrer dans des conditions optimales ses prestations au Client, sauf dans l'hypothèse d'une intervention expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente. WYNNTA AGENCY est tenu par des obligations de moyen.

### **Article 6. REALISATION DE LA MISSION**

**6.1.** WYNNTA AGENCY est autorisée par le Client de travailler avec des prestataires indépendants et des sous- traitants qu'elle estime être nécessaire et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution. Si le Client souhaite confier une partie de son projet à un autre prestataire de son choix, WYNNTA AGENCY décline toute responsabilité consécutive au choix de prestataires qui lui sont étrangers, le Client étant seul responsable de ses choix de prestataires.

**6.2.** Selon le type de mission, des documents intermédiaires pourront être présentés au Client et soumis à sa validation avant la remise finale des services et produits. Tant pour les documents intermédiaires que finaux, la validation du Client se fait par tous moyens écrit (lettre, fax, courriel...). Dans le cas où le Client refuserait d'agréer un document remis par WYNNTA AGENCY, ou reste en défaut de valider le document remis, WYNNTA AGENCY pourra soit accepter la demande du Client sur les modifications à apporter au document sans supplément tarifaire, soit formuler une nouvelle proposition de mission avec un délai et un prix demandé. Faute d'accord entre les Parties, elles devront décider de la poursuite ou non de leur collaboration et des modalités de règlement de paiement de WYNNTA AGENCY compte tenu des travaux déjà effectués.

**6.3.** Si en cours de mission, des corrections ou des modifications sont à apporter aux documents intermédiaires pour faire suite à la demande du Client, et que ces corrections ou modifications devaient entraîner des modifications significatives par rapport au projet initial et qui, de ce fait, aboutissent à un remaniement substantiel du projet d'origine qui a été validé par le Client, WYNNTA AGENCY se réserve le droit de facturer toute prestation engagée à ce stade et de réviser le devis initialement accepté par le Client. De la même manière, dans ce cas où le Client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, la rémunération initialement convenue dans le devis accepté par le Client restera intégralement due à WYNNTA AGENCY.

**6.4.** En outre, l'interruption ou la suspension de plus de six mois d'un projet entamé et dû par le seul fait du Client, autorise WYNNTA AGENCY à facturer un supplément équivalant à 10% du

-----

montant restant dû au titre que WYNNTA AGENCY doit reprendre le travail et modifier son agenda de prestations pour ses autres Clients.

## **Article 7. LIVRAISON DES PRODUCTIONS**

**7.1.** Tout délai de livraison des documents/produits n'est donné qu'à titre indicatif, et sa non-observation ne peut motiver une remise ou une indemnisation quelconque, quelles que soient les causes, importances ou conséquences du retard de livraison. En aucun cas, WYNNTA AGENCY ne pourra être tenu pour responsable des retards occasionnés par un manquement avéré du Client à ses obligations de réactivité et de transmission d'éléments favorisant la réalisation des prestations de WYNNTA AGENCY. Le Client devra s'entretenir autant de fois que nécessaire avec WYNNTA AGENCY pour la bonne marche des projets confiés à elle. Ces échanges pourront être physiques dans la mesure du possible et/ou par biais de courrier et/ou par courriel et/ou par l'intermédiaire d'entretien téléphonique.

**7.2.** La livraison est considérée comme réalisée lors de la transmission des fichiers ou documents finaux au Client.

**7.3.** À défaut de mentions contraires, les documents intermédiaires et les produits maquettes sont livrés :

- en main propre sur papier lors d'une réunion de travail,
- ou adressés par e-mail sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF).
- ou encore via un lien URL (par exemple dans le cas d'un site internet).

WYNNTA AGENCY se réserve toutefois le droit d'imposer le choix de la plateforme Internet utilisée pour le transfert de fichiers plus volumineux.

## **Article 8. PRIX ET FACTURATION**

### **8.1. Prix par projet**

**8.1.1.** Les prix de WYNNTA AGENCY sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du Devis ou du contrat au Client. Les prix de WYNNTA AGENCY sont libellés en euro et s'entendent HTVA. La TVA est de 21%.

**8.1.2.** WYNNTA AGENCY fournit la plupart du temps ses prestations sous forme de fichiers électroniques sans frais supplémentaires de transmission de fichiers. Si d'autres modes d'expédition du travail réalisé par WYNNTA AGENCY sont demandés par le Client, WYNNTA AGENCY se réserve le droit de lui facturer des frais supplémentaires de copie sur d'autres supports numériques ou papiers et les coûts de livraison.

**8.1.3.** Les prix de WYNNTA AGENCY se calculent soit au forfait, soit sur une base horaire ou journalière et ne comprennent pas les frais.

Les tarifs journaliers et horaires de WYNNTA AGENCY sont les suivants, sauf mention spécifique :

- Tarifs horaires : entre 100 et 250 € HTVA - Tarifs journaliers : entre 800€ et 2.000€ HTVA (en fonction de l'urgence, de la complexité, et/ou de l'intensité de la mission). Tout jour ou heure entamé est dû.

Au niveau des frais de WYNNTA AGENCY, ceux-ci se décomposent en plusieurs rubriques définies dans le devis ou contrat signé avec le Client.

### **8.2. Prix sur abonnement**

**8.2.1.** WYNNTA AGENCY offre aussi une formule d'abonnement avec le Client. L'abonnement peut être annuel ou par projet lui assurant un volume prévisionnel d'heures de travail pour la réalisation de Prestations qui ne présentent pas de caractéristiques exceptionnelles ou particulières, en contrepartie d'un engagement de la part du Client d'utiliser ce volume prévisionnel ou de régler les honoraires correspondant à ce volume prévisionnel. Dans ce cas, les honoraires sont fixés par application de taux horaires réduits par rapport aux taux horaires normalement appliqués, en considération du volume horaire en cause. En principe, l'abonnement est payable par mensualités, au début de chaque mois. Un mois avant la date de l'expiration de

-----

l'abonnement, WYNNTA AGENCY et le Client examinent les conditions de son éventuelle reconduction. Le Client peut mettre fin à l'abonnement avant le terme convenu à condition de prévenir WYNNTA AGENCY au moins un mois avant le terme de l'abonnement. Dans ce cas, la totalité des sommes qui ont été versées à WYNNTA AGENCY au titre de l'abonnement demeure définitivement acquise à WYNNTA AGENCY. L'abonnement donne toujours lieu à l'émission par WYNNTA AGENCY d'une lettre de mission qui fixe les Prestations que WYNNTA AGENCY s'engage à remplir dans le cadre de l'abonnement, le montant de l'abonnement, les taux horaires de référence, les conditions de paiement et les modalités de traitement des disparités, en plus ou en moins, entre les prévisions de l'abonnement et les Prestations effectivement réalisées.

### **8.3. Modalités de paiement**

Dans le cas où WYNNTA AGENCY n'a pas demandé au Client de payer la totalité du prix des prestations à l'avance, c'est-à-dire avant que WYNNTA AGENCY n'entame sa/ses prestations, le Client doit régler le paiement de la facture au plus tard dans le délai de 8 jours calendrier à dater de la date d'émission de la facture.

WYNNTA AGENCY entamera sa mission dès réception du versement du paiement total de ses prestations dans le cas où les Parties ont convenu d'un paiement total à l'avance. Dans l'autre cas, WYNNTA AGENCY entamera sa mission dès réception du versement d'un acompte de 50% du montant total Hors Taxes mentionné dans la commande/devis du Client.

À la réception provisoire des documents liés au projet, le Client paie un second acompte fixé à 30%.

À la réception définitive des documents liés projet, le Client paie 20%, soit le solde de la facturation.

### **8.4. Retard de paiement**

Tout retard de paiement au-delà de 14 jours à compter de la date d'émission de la facture ou la note de droits d'auteurs, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard conventionnels calculés au taux de 1% par mois entamé de retard avec un minimum de 80,00 euros. La facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15 % du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts (art. 1152 du Code civil).

### **8.5. Suspension des prestations**

Sans porter préjudice aux articles 8.4, 13 et 14, WYNNTA AGENCY pourra également suspendre la poursuite de ses prestations si après 3 rappels en paiement de WYNNTA AGENCY, le Client reste en défaut d'acquitter sa facture.

### **8.6. Frais Annexes**

Les fournitures, telles que composition typographique, impressions laser en couleur, et tous éléments nécessaires à la réalisation et à la présentation du travail effectués ne sont pas compris dans le montant des honoraires de WYNNTA AGENCY. Les déplacements nécessaires à la bonne réalisation de la mission pourront également être facturés au Client.

### **8.7. Solidarité**

Si la facture est établie au nom d'un tiers à la demande du Client, le Client et le tiers sont tenus solidairement responsables par rapport à WYNNTA AGENCY qui ne donne en aucun cas son approbation pour le transfert de dettes par le Client. Ils sont solidairement responsables pour le paiement et l'exécution des obligations prévues par les présentes CGV.

## **Article 9. RECLAMATION**

Pour être valable, toute réclamation du Client relative aux documents, services, conseils, ou au matériel livré doit être signalée par tout moyen écrit probant à WYNNTA AGENCY et être dûment motivée. Aucune réclamation ne sera recevable si elle n'a pas été dûment et objectivement motivée et adressée à WYNNTA AGENCY dans le délai de huit (8) jours calendrier à dater de la livraison du document intermédiaire ou final ou du produit au Client.

En tout état de cause, les omissions, erreurs ou vices de conception éventuels qui auraient échappé à la vigilance du Client lors de la présentation des différents documents et/ou au

----



moment de la validation des documents intermédiaire ou finaux, ne peuvent plus être imputés à WYNNTA AGENCY qui procédera, le cas échéant, aux rectifications nécessaires aux frais du Client, ce dernier ne pouvant en aucune façon tirer argument de la découverte de ces erreurs pour postposer le paiement des factures arrivées à échéance.

#### **Article 10. RESPONSABILITE LIMITEE**

**10.1.** WYNNTA AGENCY est tenu par des obligations de moyens, sauf stipulation contraire expresse. WYNNTA AGENCY n'est nullement responsable pour tout retard, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause de force majeure ou d'évènements occasionnés indépendamment de sa propre volonté ou échappant à son devoir de contrôle (exemples, sans que cette liste ne soit limitative : pannes électriques, défaillance du réseau de télécommunications, maladie, incident de service). WYNNTA AGENCY ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels dysfonctionnements et problèmes techniques liés aux logiciels proposés au Client ou choisi par celui-ci. De même, WYNNTA AGENCY ne peut être tenu responsable des conséquences préjudiciables et des dommages qui découleraient de :

- toute modification et/ou adjonction aux études et analyses du fait des tiers et/ou du Client, en ce compris du fait de hackers;
- toute utilisation que des tiers feraient des informations, données et documents qui ont été remis au Client ;

**10.2.** Sauf en cas de dol et de faute lourde dans son chef, WYNNTA AGENCY ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages immatériels consécutifs ou non subis par le Client s'étant basé sur les documents et produits fournis par WYNNTA AGENCY. A titre d'exemple, on entend par dommage immatériel, le manque à gagner, la diminution de son chiffre d'affaires ou toute autre augmentation des frais généraux, ou encore de la perte ou la dégradation d'originaux ou de données fournis.

Le Client s'engage à ce titre notamment à conserver l'intégralité des documents/ produits de toutes les ressources qui sont mises à disposition de WYNNTA AGENCY. De plus, WYNNTA AGENCY n'est en aucun cas responsable des erreurs, omissions, inexactitudes dont les origines ont pour cause une utilisation, une faute, une négligence, une lecture erronée des documents/produits qu'elle a fourni au Client ; ce dernier reste seul responsable pour lui-même ou pour tout tiers ayant agi pour son compte et/ou en son nom.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité de l'information.

**10.3.** Dans le cadre des prestations de stratégie digitale marketing et commerciale, de webmarketing, et d'inbound marketing, WYNNTA AGENCY fournit un service et un produit opérationnel. Toutefois, WYNNTA AGENCY ne peut garantir ni les résultats commerciaux, ni le positionnement de l'entreprise et de ses produits découlant des stratégies, publicités, et référencement mis en place par WYNNTA AGENCY.

#### **Article 11. CONFIDENTIALITE ET VIE PRIVEE**

**11.1.** Chaque Partie reconnaît que la négociation et l'exécution du contrat peut l'amener à prendre connaissance d'informations propres à l'autre Partie. Chaque Partie prend donc l'engagement et se porte fort pour son personnel du respect de l'obligation de ne communiquer à quiconque, soit directement, soit indirectement, ni les renseignements, informations ou documents (qu'ils portent ou non une mention de confidentialité) recueillis à l'occasion de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges ou de visites précédant la conclusion du contrat, ni le contrat lui-même. La présente obligation de confidentialité survivra malgré l'expiration du contrat jusqu'à ce que les informations en cause deviennent de notoriété publique.

-----

**11.2.** Cette obligation de confidentialité ne concerne pas les informations qui :

- appartiennent au domaine public au moment de leur transmission, ou sont successivement connues par le public sans faute du Prestataire de services ;
- ont été découvertes ou créées par, ou étaient en possession de WYNNTA AGENCY avant la transmission par le Client ;
- ont été obtenues par WYNNTA AGENCY par des moyens légitimes d'autres sources que le Client.
- sont divulguées par WYNNTA AGENCY avec l'approbation écrite du Client.

**11.3.** Le traitement par WYNNTA AGENCY des données personnelles de ses Clients a pour finalités, l'exécution de ses missions, l'administration de sa clientèle, la promotion de ses produits et services, l'établissement de campagnes d'information personnalisées et de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique. À tout moment, les Clients de WYNNTA Agency bénéficient d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification, gratuit des données personnelles les concernant conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles. Le responsable du traitement des données est Monsieur Stéphane Labye et est joignable par courriel à l'adresse : [privacy@wynta-agency.com](mailto:privacy@wynta-agency.com).

Les Clients sont invités à lire la politique de confidentialité de WYNNTA AGENCY pour être informés de la manière dont celle-ci traite et utilise ses données à caractère personnel. Sa politique de confidentialité est téléchargeable sur son site internet [en cliquant ici](#).

**11.4.** Dans le cadre de ses missions d'études, il arrive que WYNNTA Agency doive aussi travailler avec des données personnelles qui lui sont transmises par ses Clients pour leurs besoins. Les Clients de WYNNTA Agency confirment avoir respecté les règles du RGPD au moment de la communication de ces données à notre entreprise. En tout état de cause, WYNNTA AGENCY ne pourra être tenue responsable d'une violation quelconque du RGPD à l'égard des personnes concernées par lesdites communications. Par ailleurs, WYNNTA AGENCY s'interdit d'entreprendre des actions de marketing à l'égard de ces personnes en dehors du respect des règles du RGPD.

## **Article 12. DROIT DE PUBLICITE ET PROMOTION**

**12.1.** Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par courrier avec accusé de réception, WYNNTA AGENCY se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le Client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Le Client autorise WYNNTA AGENCY, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, ses réalisations. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de ses réalisations, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques.

**12.2.** Il est convenu qu'en cas d'opération spécifique du Client, et uniquement dans le cadre de la bonne marche de son activité, le Client pourra demander un délai de confidentialité à WYNNTA AGENCY qui ne pourra s'appliquer que sur acceptation de ce dernier.

## **Article 13. RUPTURE PRECOCE DU CONTRAT**

### **13.1. Clause de dédit**

#### **13.1.1. Les travaux n'ont pas encore débuté et le Client annule la commande/devis/contrat.**

En cas de rupture unilatérale du contrat par le Client préalablement à l'entame de son exécution, ce dernier est redevable à WYNNTA AGENCY d'une somme équivalente à 20 % du montant mentionné dans le devis avec un minimum de 150,00 € sans préjudice pour WYNNTA AGENCY de réclamer l'indemnisation des dommages supplémentaires subis.

#### **13.1.2. Les travaux sont en cours d'exécution et le Client met fin à la poursuite de la mission de WYNNTA AGENCY.**

En dérogation à l'article 1794 du Code civil, le Client n'est plus en droit de résilier le contrat

-----

d'entreprise dans l'intervalle une fois que les travaux de WYNTA AGENCY ont débuté. Dès lors, WYNTA AGENCY est autorisé à exiger l'exécution forcée du contrat. Si le contrat est néanmoins résilié par le Client, (entre autres sans que WYNTA AGENCY n'opte pour l'exécution forcée), le Client reste tenu au paiement de la partie des travaux déjà réalisés dans le cadre du contrat d'entreprise et il lui sera en outre réclamé 15% du montant du marché convenu à titre de dommages et intérêts pour WYNTA AGENCY (application de l'article 14.1 des présentes).

## **ARTICLE 14. NON RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

### **14.1. Clause pénale**

Sans préjudice des stipulations de l'article 8.4, 8.5, 13, la Partie qui viole une des quelconques obligations contractuelles est en droit de réclamer à l'autre Partie des dommages et intérêts correspondant à 15 % du solde du montant du marché convenu, avec un minimum de 200,00 € et ce, sous la réserve de revendiquer un montant supérieur si le dommage réellement subi s'avère être plus élevé.

### **14.2. Clause résolutoire expresse**

Sans préjudice de ce qui est énoncé aux articles 8.4, 8.5, et 14.1, et après une mise en demeure demeurée infructueuse dans un délai de quinze jours, la Partie créancière de l'obligation, pourra résilier le contrat de manière automatique sans intervention du judiciaire, dans les cas suivants :

- le non-paiement des factures à leur échéance,
- la non-livraison des données ou documents permettant à WYNTA AGENCY de réaliser sa mission.
- le protêt, ou effet de commerce même non accepté,
- la demande de réorganisation amiable ou judiciaire,
- la demande de sursis de paiement même non officielle ou tout autre fait pouvant impliquer l'insolvabilité du Client.

## **Article 15. EN CAS DE RUPTURE DU CONTRAT – A TITRE TOUT A FAIT EXCEPTIONNEL**

À titre tout à fait exceptionnel, WYNTA AGENCY pourra proposer de convertir la commande initiale en une commande visant d'autres prestations entrant dans le champ de ses compétences.

Les documents et produits ainsi que l'ensemble des droits d'auteur qui s'y rattachent, restent la propriété exclusive et entière de WYNTA AGENCY, à l'exception des données fournies par le Client.

Les fichiers, les données sources, les ébauches, les plans, les propositions, les documents créés et utilisés relevant des secrets d'affaires ou de la propriété intellectuelle de WYNTA AGENCY ne sauraient être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, textes, matériel de formation, et plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de l'auteur, de même que les documents refusés. Tous ces éléments et données doivent être rendus à WYNTA AGENCY non endommagés ou supprimés de manière définitive, à sa première demande.

## **Article 16. TOLERANCE**

Le fait que WYNTA AGENCY ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV et/ou tolère un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV ne peut être interprétée comme valant renonciation par WYNTA AGENCY à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## **Article 17. DROIT APPLICABLE**

Le présent contrat et ses éventuelles annexes sont soumis au droit belge.

## **Article 18. REGLEMENT DES DIFFERENDS**

### **18.1. Médiation**

-----

Toute contestation relative à la validité, la caducité, la nullité, l'exécution, l'inexécution, la prorogation, l'interruption, la résolution des présentes CGV ou en relation avec celles-ci tel qu'un litige relatif au montant qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les Parties en cause s'engagent à tenter de résoudre leur différend par la médiation.

Les parties conviennent expressément de faire appel à un médiateur agréé au sens de l'article 1726 du Code Judiciaire.

La médiation débutera au plus tard [15] jours après la demande de médiation notifiée par une Partie à [aux] l'autre[s] Partie[s]. La durée de médiation ne peut excéder trois mois sauf accord exprès des Parties.

Le siège de la médiation sera à Namur, sauf accord express des Parties pour choisir un tout autre lieu. La langue de la médiation sera le français.

À défaut d'accord sur le nom d'un médiateur agréé choisi dans la liste publiée sur le site internet de la commission fédérale de médiation du SPF Justice, (<https://www.cfm-fbc.be/fr/content/liste-mediateurs-agrees>), les Parties conviennent de comparaître volontairement devant le tribunal compétent pour solliciter une médiation judiciaire.

Les frais et honoraires de la médiation seront avancés par parts égales, par chacun des intervenants. Aucune procédure judiciaire (autre que celle éventuellement intentée pour solliciter une médiation judiciaire) ne pourra être engagée avant la mise en œuvre de la médiation et d'une réunion chez le médiateur, à l'exception des éventuelles mesures provisoires et conservatoires qui n'entraîneront pas renonciation à la médiation.

### **18.2. Juridiction**

Si la médiation n'aboutit pas à un accord, le différend sera tranché exclusivement par le tribunal de l'entreprise de Liège-division Namur qui sont seuls compétents.

### **18.3. Frais, droits et honoraires**

Chaque Partie supporte les honoraires, frais et débours de ses avocats, conseils, comptables et autres experts respectifs, et toutes les autres dépenses engagées à l'occasion de la négociation, la préparation, la signature et l'entrée en vigueur des présentes, et des opérations et accords qui y sont visés.

-----